



**ARRETE INTERDICTION DE CIRCULATION  
ET DE STATIONNEMENT**

**N° 11/2025**

Pôle Technique

Affaire suivie par Isabelle WALSTER-DENIG

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;  
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;  
VU le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de réhabilitation de la Rue St-Joseph – Enfouissement des réseaux secs – Lot 1, en vue d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 17 février 2025 et jusqu'à la fin des travaux, la Rue St-Joseph sera interdite à toute circulation et à tout stationnement, selon l'avancement du chantier sauf riverains, véhicules de service et de secours.

**Article 2** : Durant la période d'interdiction de circuler, les usagers devront respecter la signalisation mise en place par la Société SMTPF de Saint-Avold, chargée des travaux.

**Article 3** : Dès le début du chantier et pendant toute la durée des travaux de réhabilitation, un changement d'itinéraire sera mis en place pour les transports en commun, de la façon suivante :

- Sens aller (Petite-Rosselle/Brême d'Or) et sens retour (Brême d'Or/Petite-Rosselle) par la Rue Alex. Hoffmann
- L'arrêt de bus « Concorde » (devant le stand de tir) sera déplacé devant l'Ancien Casino
- L'arrêt « Rue St-Joseph » (situé Rue Principale à proximité du carrefour avec la Rue St-Joseph) ne sera plus desservi (ligne 1 et scolaires Forbach)

**Article 4** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 28 janvier 2025

Le Maire :

Eric FEDERSPIEL



**Copie à :**

DG., Police, UO Petite-Rosselle, Presse,  
Site internet, CIS de Forbach, SMTPF  
Services Techniques, Police Municipale,  
CAFPF, Régies des transports, Riverains  
Rue St-Joseph